

Informations Commerciales

Mode d'emploi

Direction du service commercial : ***Hervé BOURDON***

CONTACT SERVICE COMMERCIAL : ***Tél. 01 43 40 16 22***
Fax. 01 43 40 16 89
Email : infos@pavillons-de-bercy.com

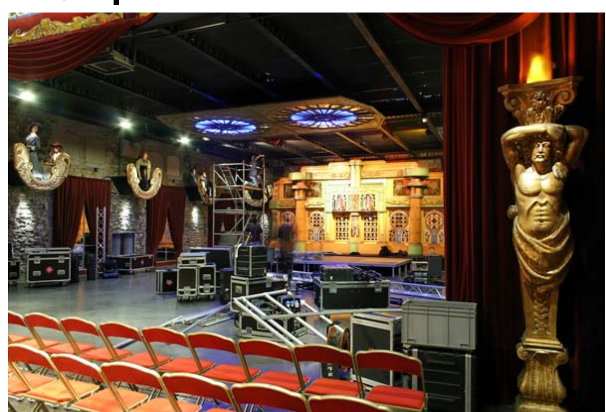
Sommaire du mode d'emploi :

Bienvenue dans notre espace client.
Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour préparer vos soirées.
Ce mode d'emploi se présente de la manière suivante :



1 Présentation commerciale

Les Pavillons de Bercy : Un site, quatre univers…



Le Musée des Arts Forains,
Le Théâtre du Merveilleux,
Les Salons Vénitiens,
Les Extérieurs.

Six aspects d'une démarche évènementielle unique :

. Un musée où il est permis de toucher aux objets.
. Un parc d'attractions où les animations ont plus de cent ans d'âge.
. Une table dont on peut choisir le chef chaque soir.
. Une scène sur laquelle le spectacle change tous les jours.
. Un site modulable au gré de chacun.
. Un théâtre où le spectateur devient acteur.

Modularité des lieux :

Les Pavillons de Bercy, à caractère culturel et muséographique, ont été conçus dès l'origine pour s'adapter à **toutes sortes de manifestations évènementielles** : réceptions professionnelles ou privées , conventions, présentations de produits, mariages, tournages et spectacles, grâce à la **modularité des lieux.**
Les contraintes propres à chacun de ces évènements sont prises en compte (liberté de modifier les lieux, les horaires, les circulations…). Les éléments décoratifs et les objets sont situés de manière à dégager un espace événementiel maximum. La poutraison des pavillons permet une grande variété d'accroches. La livraison et **l'accès du matériel** aux salles sont facilités par les **rues privatives**.

En fonction du nombre des invités et de la configuration de la manifestation (dîner, cocktail, convention, danse avec orchestre ou avec DJ…), **nous vous orienterons sur l'une de nos trois salles :**

Le Théâtre du Merveilleux,
Le Musée des Arts Forains,
Les Salons Vénitiens,

ou sur la combinaison de deux ou trois d'entre elles, éventuellement avec les **Extérieurs**.



2 Capacité des salles

	Surface en m²	Repas Assis	Convention	Cocktail
Le Théâtre du Merveilleux	1.700	800	880	880
Le Musée des Arts Forains	1.700	600	400	930
Les Salons Vénitiens	850	450	400	600
La Piazza (extérieur)	600			500

3 Modularité et particularité des extérieurs



La circulation entre les bâtiments des Pavillons de Bercy s'effectue par des voies privées, pavées et arborées de platanes centenaires. Elles peuvent être le théâtre de spectacles de rues. Couvertes et/ou aménagées (par prestataire extérieur), elles relient les bâtiments entre eux suivant les besoins de la manifestation.



Une **structure couverte** de 1 500 m² peut être installée sur la Piazza les rues et le parking (par prestataire extérieur). L'ensemble des trois bâtiments, avec rues privées et espaces extérieurs, peut recevoir des manifestations de plus de 4.000 personnes.



Nous sommes un musée conçu spécifiquement pour l'évènementiel, ce qui offre aux clients la liberté de s'approprier les lieux et de les personnaliser en fonction de la manifestation.

4 Le budget



Il se décompose de la façon suivante :

4 a) Locatif :

Le tarif est fonction :
- De la salle
- Du nombre d'invités
- De la tranche horaire (journée de 8h à 16h – soirée de 16h à 24h)
- Des heures supplémentaires (montage et/ou exploitation)

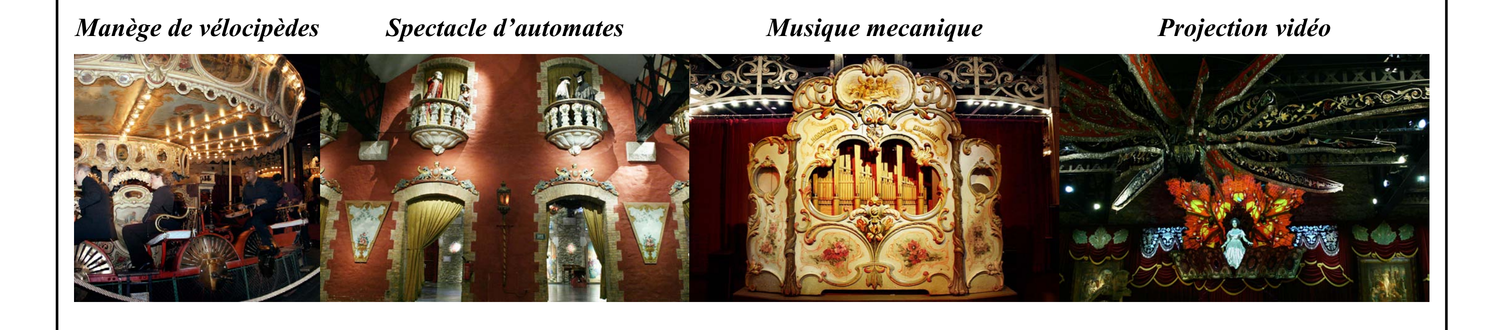
Les prestations suivantes sont comprises dans nos tarifs :
- Un régisseur pour préparer la manifestation et en assurer le bon déroulement.
- Une sonorisation d'ambiance avec micro pour les courtes allocutions.
- Une à deux heures de démontage suivant le nombre de participants (voir cahier des charges).
- La possibilité d'une antenne taxi.

Prestations en sus :
- Une assurance Responsabilité Civile.(si non contractée par vos soins)
- Le chauffage ou la climatisation suivant l'époque de l'année.
- Un service de sécurité.

4 b) Les attractions et jeux :

Ils se louent individuellement ou sous forme de forfaits multi attractions.
Elles comprennent les manèges, les stands de jeux, les musiques mécaniques, les projections vidéo et le spectacle d'automates. Le personnel correspondant est fourni pour chaque attraction.
Les attractions foraines (manèges, stands de jeux, musiques mécaniques) **sont anciennes et authentiques**; elles ont été restaurées pour permettre leur utilisation **interactive** dans le cadre de soirées évènementielles.

Manège de vélocipèdes ***Spectacle d'automates*** ***Musique mecanique*** ***Projection vidéo***



4 c) Les animations artistiques :

Artistes visuels
Artistes de proximité (close up)
Musiciens et orchestres

(liste de 200 artistes fournie sur demande)



4 d) Les traiteurs :



Des traiteurs de qualité ont été choisis et agréés pour leur adéquation et leur parfaite connaissance du site.
Possibilité d'avoir recours à des traiteurs non agréés, moyennant une redevance et le respect du cahier des charges.



5 Animations artistiques



La direction artistique des Pavillons de Bercy se fera un plaisir de vous conseiller au mieux pour répondre à vos attentes et faire de votre événement une réussite totale.

Notre avons sélectionné **plus de 200 artistes professionnels** qui connaissent parfaitement l'univers des Pavillons de Bercy
(liste fournie sur demande).
Évoluant dans différentes disciplines, ils réalisent des prestations originales, de renommée internationale.
Nous sommes également en mesure de vous proposer des **spectacles clé en main** adaptés à vos besoins et parfaitement intégrés aux bâtiments et décors du site.

Descriptif des prestations artistiques :



Artistes visuels :
Echassier, jongleur, mime/comédien, équilibriste…

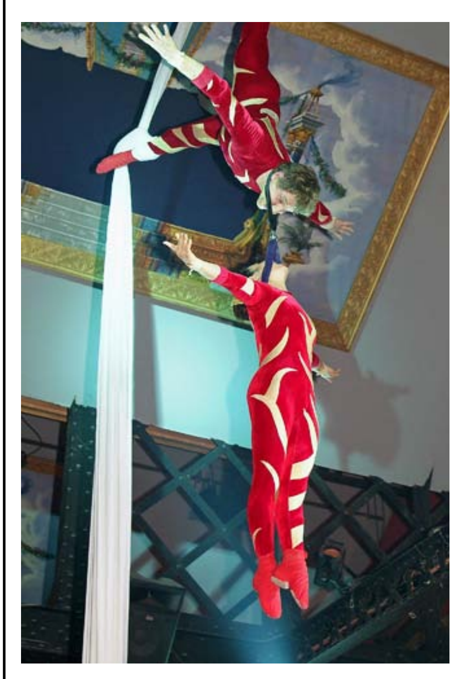
Ces artistes aux multiples facettes seront là dès le début de votre soirée pour accueillir les invités. Ils déambuleront ensuite dans les salons et n'hésiteront pas à faire participer les convives à leurs facéties. Ils finiront par un spectacle éblouissant.Habitués des lieux, leurs prestations et leurs costumes se fondent parfaitement aux décors uniques des Pavillons de Bercy qu'ils utilisent pour leurs prouesses.

A noter : Un certain nombre de nos artistes sont à même de remplir plusieurs fonctions au cours de la soirée : Echassier / jongleur, jongleur / équilibriste, échassier / mime.



Artistes de proximité :
Magicien close-up, caricaturiste, silhouettiste,cartomancienne ...

Ces artistes au contact plus intimiste pourront personnaliser la soirée et ne laisseront pas partir les participants sans une prédiction, une caricature ou un tour de magie.



Numéros aériens :
Trapèze , tissus ...

Temps fort d'une soirée durant un dîner ou un cocktail. Féerie, grâce et performance feront de ce moment un souvenir impérissable.

Musiciens et orchestres :
Ils égayeront votre soirée et s'adapteront à votre programme, en accueil, en déambulatoire ou en fixe
En fonction de l'ambiance que vous souhaitez différentes possibilités vous sont offertes :



Musicien seul : *Joueur d'orgue / Bateleur, accordéoniste, chanteuse lyrique*

Duo musical : *Joueur d'orgue / Chanteuse, Mandoline /guitare…*

Orchestre Tzigane :(3 ou 4 musiciens)

Orchestre New Orléans (4 musiciens)

Orchestre classique (4 musiciens)

Orchestre swing 50/60 (5 musiciens)

Orchestre Latino Américain (musiques du monde, 4 musiciens)

Groupe music live (6 musiciens)

DJ (Prestataire extérieur**)**

Pour les prestations artistiques et musicales que nous fournissons, nous assurons la partie technique : régie, sonorisation, éclairage, loges à la disposition des artistes. Seuls les repas et les redevances SACEM, obligatoires lors des prestations musicales, sont à la charge de l'organisateur.



6 Partenaires

6 a) Les Traiteurs

Nos traiteurs agréés connaissent parfaitement les Pavillons de Bercy et leurs contraintes ; ils sont donc à même de vous établir des projets cadrant parfaitement avec le Musée des Arts Forains, le Théâtre du Merveilleux et les Salons Vénitiens, et ceci sans exclusivité ni obligation. Vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous.
Si vous le souhaitez, votre traiteur habituel ne figurant pas sur la présente liste, peut intervenir aux Pavillons de Bercy. Cette intervention est subordonnée à l'autorisation des Pavillons de Bercy et fera l'objet d'une convention ponctuelle conformément à l'article 4 de notre cahier des charges.
Nos locaux traiteurs sont tous d'accès facile (de plein pied) et sont dotés de branchements électriques aux normes.

Traiteur	*Contact*	*Coordonnées*
POTEL & CHABOT	Jean-Luc HAUSS	Tel. : 01 53 23 15 15 Fax : 01 53 23 16 00 receptions@poteletchabot.fr
RIEM BECKER	Nathalie QUONIAM	Tel. : 01 49 60 14 13 Fax : 01 46 71 29 04 nathalie.quoniam@riembecker.fr
SAINT-CLAIR	Alexandra GAUDY	Tel. : 01 46 02 90 30 Fax : 01 46 02 60 09 alexandra.gaudy@saintclair.com
DALLOYAU	Pascal SAVY	Tel. : 01 42 99 90 81 Fax : 01 42 99 90 98 pascal.savy@dalloyau.fr
LENÔTRE	Ségolène SALTEL	Tel. : 01 80 73 98 17 Port.: 06 64 88 72 31 Segolene.SALTEL@lenotre.fr
BUTARD ENESCOT	Florence DE DONCEEL	Tel. : 01 55 66 23 05 Port. : 06 33 11 27 98 f.dedonceel@butard-enescot.com
PARFUMS ET SAVEURS	Mélodie TREMELET	Tel. : 01 56 20 14 99 Port : 06 29 17 86 40 melodie.tremelet@parfumsetsaveurs.fr
FLEUR DE METS	Sophie DEFOË	Tel. : 01 40 12 75 75 / 06 99 21 40 46 Fax : 01 40 12 94 73 s.defoe@fleurdemets.com
RAYNIER MARCHETTI	Fabienne FEIDT	Tel. : 01 49 18 38 04 Fax : 01 40 11 00 77 feidt@rayniermarchetti.fr
BELTOISE ET CLAMENS	Michel BELTOISE Sandrine BELTOISE	Tel. : 01 75 64 08 11 Port. : 06 81 60 36 91 michel@beltoise-clamens.com Tel : 06 84 31 11 13 sandrine@beltoise-clamens.com

NB : si vous choisissez un traiteur ne figurant pas sur cette liste, une redevance de 3 € H.T. par invité devra être acquittée.

6 a) Les Autres prestataires

Son , lumière et technique

PRESTATAIRE	CONTACT	COORDONNEES
NOVELTY	Christelle LODE Port : 06 60 16 55 60	Z.I. La vigne aux loups Rue Georges Sand 91160 LONGJUMEAU Tél : 01 64 86 12 24 Fax : 01 64 86 12 24 c.lode@novelty.fr
MATCH EVENT	Loïc DUSSER Port : 06 88 04 97 21	12 rue Jean Monnet 78990 ELANCOURT Tél : 01 30 16 36 36 Fax : 01 30 16 36 37 l.dusser@matchevent.fr www.matchevent.fr
SQUARE	Erwin CARBONNAUX Port : 06 25 32 61 63	5 rue des Entrepreneurs 78420 CARRIERES SUR SEINE Tèl : 01 39 15 91 76 erwin@square-event.fr www.square-event.fr

Structures extérieures

PRESTATAIRE	CONTACT	COORDONNEES
D.TH.LOCATION	Didier THIMON Port : 06.80.10.94.33	10, rue des Minières 28410 ABONDANT Tél : 02.37.62.05.05 Fax : 02.37.62.06.06 dthlocation@wanadoo.fr

Photographes

PRESTATAIRE	CONTACT	COORDONNEES
E. BEGOUEN	Etienne BEGOUEN Port : 06 09 49 59 00	168, rue de Belleville 75020 PARIS Tél : 01.47.97.40.81 Fax : 01.47.97.40.82 etiennebegouen@aol.com
SOFIACOME	Sophie ANITA Port : 06 07 08 59 77	125 rue Michel Ange 75016 PARIS agence@sofiacome.fr www.sofiacome.fr

Desserts forains

PRESTATAIRE	CONTACT	COORDONNEES
MARIUS & LULU	Angélique Port : 06 88 84 07 94	1, rue Eugène Sue 94700 MAISON-ALFORT Tél : 01.43.96.50.77 Fax : 01 43 96 51 77 mariusetlulu@wanadoo.fr

Disc'jockey

PRESTATAIRE	CONTACT	COORDONNEES
FREQUENCE FETES	Gilles THEVENET Port : 06 83 17 05 76	242 Boulevard Voltaire 75011 PARIS 01 60 61 00 73 frequencefetes@wanadoo.fr
PRODUCTION 3ADC	Eric MARSCHALL Port : 06 08 10 83 83	9, rue Villebois Mareuil 75017 PARIS Tél : 01.44.09.79.04 Fax : 01.44.09.97.97 eric@3adcproduction.com www.caydenshall.com

7 Conditions Générales de vente

Article Premier.
Les présentes Conditions Générales de Vente sont relatives à l'activité événementielle des Pavillons de Bercy. Elles constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses clients par la Favand & Associés S.A.S.

Article 2. Information.
Une information sur les espaces et prestations offerts à la clientèle peut être obtenue aux jours et heures ouvrables. L'envoi de documents promotionnels relatifs aux Pavillons de Bercy, dépliants, bulletins d'information et autres instruments publicitaires n'engage la Favand & Associés S.A.S qu'au regard des lois et règlement concernant la véracité de la publicité. Il ne crée aucune obligation juridique particulière envers un éventuel client en l'absence d'engagement des deux parties pour une prestation dûment désignée.

Article 3. Inscription d'options de date de premier et second rang
La Favand & Associés S.A.S offre la possibilité d'enregistrer deux options de date pour la même manifestation. Ces options peuvent être du premier ou du second rang. Toute demande (y compris une demande de renouvellement d'option) est prise en compte lorsqu'elle est formalisée par écrit (courrier, fax, Email,…).
Pour une même date, l'option du 1er rang est prioritaire tant que l'option du second rang n'a pas fait l'objet de la manifestation d'une volonté de confirmation de la part de son titulaire, celui-ci se déclarant prêt à exécuter sans délai les conditions requises à cet effet à l'article 5
Dans un tel cas, l'optionnaire prioritaire de 1er rang, consulté par la Favand & Associés S.A.S, dispose de 24 heures ouvrables pour confirmer son option. Sans réponse de sa part à l'expiration de ce délai, son option est caduque.

Article 4. Durée de validité des options
Sous réserve de l'application de l'article 3 alinéa 3 ci-dessus, les options sont valables 10 jours ouvrables pour une manifestation devant se dérouler dans un délai inférieur à un mois.
Pour une manifestation devant se dérouler dans un délai de un à dix mois, les options sont valables 30 jours et renouvelables une fois.
Pour une manifestation devant se dérouler dans un délai supérieur à dix mois, les options sont valables 2 mois et renouvelables une fois.
Toutefois, sauf accord du service commercial, cette prolongation ne pourra s'exercer qu'en deuxième rang et ce quel que soit le rang d'origine

Article 5. Conditions de confirmation des options
Une option ne sera confirmée et transformée en réservation ferme, qu'à partir de la réception au siège de la Favand & Associés S.A.S, du devis signé portant la mention écrite manuscrite " Bon pour accord ", obligatoirement accompagnée d'un chèque d'un montant représentant l'acompte indiqué au devis.

Article 6 . Devis et contrat
Un devis est remis sur sa demande au client-organisateur
Le devis comporte obligatoirement avec leur identification, la désignation des espaces proposés, la durée d'occupation et leur coût de location, ainsi que la nature et le coût des prestations annexes proposées. Les prix figurant au devis sont fournis pour la prestation et la date envisagées.
Le devis mentionne un délai d'acceptation et indique les conditions de validité des options et celles de réservation ferme.
Il indique le montant de l'acompte à verser en vue de confirmer la réservation, soit 50 % du montant TTC du devis, faisant l'objet d'un chèque à l'ordre de la Favand & Associés S.A.S.
Dès réception de l'acceptation du devis et de l'acompte visé ci-dessus, la Favand & Associés S.A.S soumet à la cosignature du client-organisateur, un contrat de prestation de services portant sur la mise à disposition de locaux et de prestations de services d'accompagnement.
Dès signature, ce contrat de droit commercial lie les parties pour l'exécution des engagements pris.

Article 7. Engagements contractuels.
La cosignature du contrat emporte la pleine acceptation par le client-organisateur des documents ci après dont la communication lui est donnée par la Favand & Associés S.A.S et qu'il déclare lus et acceptés :

1. Les présentes conditions Générales de Vente,
2. Le Cahier des Charges des Pavillons de Bercy, comportant le Cahier des Recommandations Générales, les Conditions d'accès et d'occupation, et les Prescriptions Techniques et de Sécurité.
3. Le Cahier des Prescriptions Particulières aux Traiteurs
4. la Déclaration d'intention d'un traiteur non-agrée (à remplir obligatoirement par le traiteur **qui devra verser dès son arrivée une caution de 1000 € et une redevance de 3,00 € HT par personne).**

Article 8. Remise d'un dossier de spécifications.
Lors de la signature du contrat, le client s'engage à remettre aux Pavillons de Bercy, **au plus tard 10 jours avant la manifestation,** un " dossier de spécifications "dûment rempli et destiné à préciser à l'intention du prestataire de l'espace et des équipements périphériques, les conditions de déroulement de la manifestation et des installations envisagées, ainsi que la liste des sous-traitants, les effectifs et la qualité des personnels engagés.
Toutefois la remise du dossier de spécifications devra intervenir en temps utile avant la manifestation, dès lors qu'une ou des autorisations ou une consultation de leurs services, seraient exigées par les autorités chargées de la sécurité du public.

Article 9. Conditions licites de la manifestation.
Il est rappelé que le contrat ne peut être valable que pour l'organisation de manifestations conformes aux prescriptions légales et réglementaires concernant notamment les bonnes mœurs, la paix publique et l'organisation de réunions. La Favand & Associés S.A.S se réserve un droit de récusation qu'elle pourra mettre en œuvre à tout moment sitôt qu'elle aura eu connaissance de la non-conformité de l'objet de la manifestation.
Le client ne pourra en aucun cas céder le bénéfice du contrat sans l'accord écrit de la Favand & Associés S.A.S.

Article 10. Modalités de règlement du prix des prestations.
Le contrat comporte le prix des prestations telles que proposées au devis et acceptées par le client. Un avenant sera établi en ce qui concerne les prestations annexes, telles qu'elles résultent de l'accord des parties.
Les prix sont majorés des taxes aux taux en vigueur à la date de facturation. Tout règlement doit être effectué par chèque ou par virement au nom de la Favand & Associés S.A.S.

Les sommes restant dues après encaissement de l'acompte, sont payables au plus tard 48 heures avant le jour de la manifestation.

Article 11. Indemnité d'annulation.

En cas d'annulation ou report de la manifestation, une indemnité sera due à la Favand & Associés S.A.S, calculée selon les conditions ci-après sur la base du montant mentionné au contrat et sur les avenants éventuels :
+ de 120 j avant la manifestation : 10%
Entre 60 jours et 120 jours : 30%
Entre 10 jours et 60 jours : 50%
Moins de 10 jours : 100%

Toute annulation ne sera prise en compte que dès réception d'une lettre recommandée du client

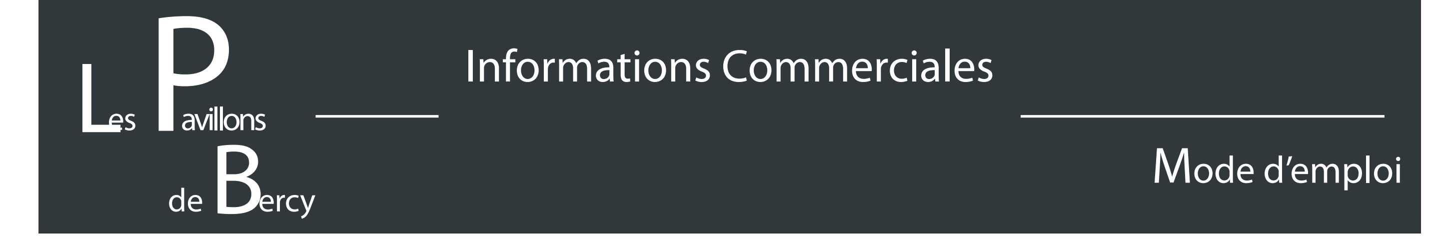
Dans l'impossibilité de disposer des locaux loués au jour et à l'heure prévus, pour toute cause non imputable à la Favand & Associés S.A.S, celle ci ne saurait être tenue qu'au remboursement des sommes déjà versées.

Article 12. Assurances.

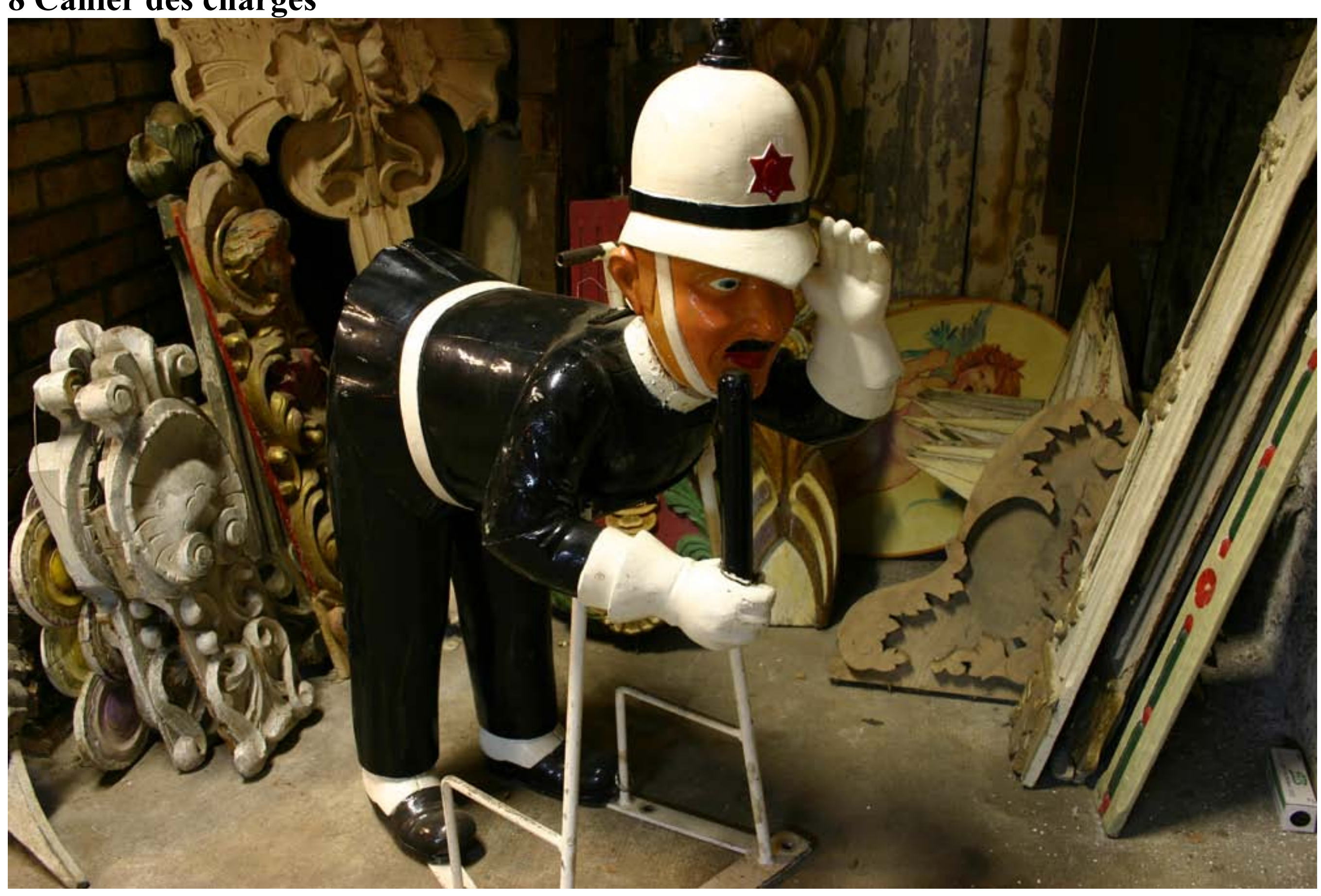
12.1 Assurance-Dommages (cf. article 4 alinéa 1 du cahier des charges). Outre la valeur pécuniaire des objets exposés, la collection présente un intérêt exceptionnel par son caractère unique. La Favand & Associés S.A.S se doit de préserver ce patrimoine lors des manifestations et demande au client-organisateur de prévoir une assurance en conséquence. Celle-ci sera incluse dans une garantie des dommages corporels, matériels et immatériels dans des conditions visées au Cahier des Charges des Pavillons de Bercy et par le contrat.
Le client-organisateur peut au moment de la signature du contrat ou de la rédaction du bon de commande, soit souscrire une assurance proposée par la Favand & Associés S.A.S, soit fournir à la Favand & Associés S.A.S une attestation d'assurance dont les montants de garantie devront être au moins égaux à ceux exigés dans le Cahier des Charges des Pavillons de Bercy.
12.2 Renonciation à recours. Dans l'hypothèse où il ne souscrirait pas le contrat d'assurance proposé par la Favand & Associés S.A.S, le client-organisateur renonce à tous recours contre elle et s'engage à obtenir la même renonciation à recours de ses assureurs.
Le client-organisateur renonce à tous recours de responsabilité contre la Favand & Associés S.A.S à raison des locaux loués et des prestations de services accomplies pour son compte, et plus spécialement en cas de vol ou autres actes et délits commis à l'intérieur des locaux, ou au cas où les lieux viendraient à être détruits en totalité ou en partie, ou expropriés.

Article 13. Litiges éventuels.
Tout manquement à tout ou partie des dispositions ci-dessus entraînerait la suspension immédiate par la Favand & Associés S.A.S des prestations et engagements en cours et la mise en œuvre des procédures de règlement, générales ou particulières, prévues dans ce cas.
Passé un délai de 15 jours après la manifestation, aucune contestation ou réclamation sur les prestations fournies par la SA Favand & Associés ne sera plus prise en compte.
Tout litige survenant à propos du contrat ou de son interprétation, des présentes conditions générales de vente sera de la compétence des Tribunaux ressort de la SA Favand & Associés. Les parties élisent domicile en leur siège social respectif. Le présent contrat est régi par le droit français.

Article 14. La Favand & Associés S.A.S se réserve le droit de modifier ou de compléter sans préavis, les présentes dispositions ainsi que les dispositions des cahiers des charges dans l'intérêt de l'ordre public et de sécurité, du respect des personnes et de protection du site et du patrimoine.



8 Cahier des charges



Les Pavillons de Bercy

Le cahier des charges des Pavillons de Bercy est à la disposition de la clientèle au service commercial